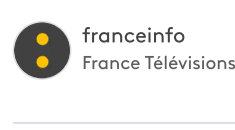


Malgré plus de 700 000 signatures, la pétition contre la proposition de loi Yadan sur l'antisémitisme ne sera pas débattue à l'Assemblée nationale

Les députés de la commission des lois ont décidé mercredi de classer la pétition mise en ligne sur le site de l'Assemblée.

lire plus tard

315 commentaires



Publié le 15/04/2026 13:47 Mis à jour le 15/04/2026 13:57
Temps de lecture : 1min

Sur franceinfo, nous utilisons différents mots pour vous informer au de l'actualité : Direct, Live, En direct, Direct TV, Direct Radio... Nous cherchons à savoir ce que vous comprenez lorsque vous lisez ces intitulés. Ce questionnaire dure environ 3 minutes et nous aidera à le rendre plus claires.

Cancel Continue



La députée Caroline Yadan, le 3 décembre 2025, à l'Assemblée nationale. (BERTRAND GUAY / AFP)

Ils ne débattront pas en séance publique de la pétition "Non à la loi Yadan". Mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale le 18 février, le texte a recueilli plus de 700 000 signatures. Mais les députés de la commission des lois ont voté, mercredi 15 avril, pour son classement, ce qui signifie qu'il n'est plus possible de signer ce texte. L'examen de la proposition de loi de Caroline Yadan, lui, doit commencer jeudi dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Cet important nombre de signatures aurait effectivement pu permettre d'organiser un débat autour du texte dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Mais la commission des lois s'est prononcée en faveur de son classement, avec 30 députés pour et 21 députés contre. Or le classement de la pétition entraîne son rejet pur et simple.

La proposition de loi examinée à partir de jeudi

Ce classement avait été demandé en ouverture de séance par le député macroniste Pierre Cazeneuve, rapporteur de la commission des lois, qui a expliqué que le débat sur la proposition de loi elle-même aurait bien lieu dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale lors de son examen prévu à partir de demain, rapporte LCP.

Le texte de la députée du parti Renaissance élargit notamment le délit d'apologie du terrorisme et crée un délit d'appel à la destruction d'un Etat. Ses détracteurs y voient un texte "liberticide" et faisant l'"amalgame" avec la critique d'Israël.

315 commentaires

partager

La Quotidienne Société

Retrouvez tous les jours à 17h30 notre sélection de contenus "société"

tous les jours à 17h30

s'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article

Antisémitisme

Société

contenus sponsorisés

Découvrez l'application franceinfo

Toute factu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

Accueil / Société / Antisémitisme

toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters.

Pour exercer vos droits, contactez-nous.

Notre politique de confidentialité

le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité
CGU et mentions légales
Gérer mes traceurs
Plan du site
Plan du site recherche
Qui sommes-nous ?
Nous contacter
Accessibilité (partiellement conforme)

Charte déontologique

Charte du Live

Assistant vocal

Devenir annonceur

Recrutement